

COMITÉ SYNDICAL

Le 4 décembre 2024 à 18h

Tilloy-lès-Mofflaines

PROCES-VERBAL



En amont du Comité (17h), les élus ont assisté à la présentation de Mme PERISSOUD, représentante de la société Elcimaï, en charge de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour aider au choix du futur mode de gestion du SELECTROM, qui entrera en vigueur à partir du 1er juin 2025.

État des lieux du contrat actuel :

Mme PERISSOUD a souligné que le contrat en cours présente des coûts d'exploitation cohérents avec la moyenne nationale (2 millions d'euros par an, soit 62 €/tonne), voire légèrement inférieurs. Aucun problème majeur n'a été identifié sur ce poste. Toutefois, une faille importante réside dans le manque d'incitations contractuelles pour améliorer les performances, notamment en valorisation des déchets. Cela entraîne des coûts élevés, particulièrement sur la gestion des refus, qui représentent plus de 3 millions d'euros par an, soit 70 % du coût total qui est de 175€/tonne. Ce poste apparaît comme prioritaire pour améliorer l'efficacité globale. En outre, le contrat actuel n'encourage pas la réactivité de l'exploitant, ni les échanges fluides entre les parties, en raison de clauses peu contraignantes.

Cependant, ce type de délégation présente plusieurs avantages : l'exploitant, en tant que prestataire expert, prend en charge la gestion du personnel et le fonctionnement de l'installation, tandis que la collectivité conserve un rôle de suivi. Cette organisation offre davantage de souplesse, notamment en permettant d'intégrer des travaux d'optimisation à la charge du délégataire, et laisse à la collectivité le soin de se concentrer sur son cœur de métier.

Scénario en régie :

Dans l'hypothèse d'un passage à une gestion en régie, la collectivité serait tenue de reprendre le personnel, dans un cadre légal strict et sous des délais serrés. Cette solution garantirait un contrôle total sur les installations, mais elle présente plusieurs contraintes significatives. D'une part, la transition d'un grand groupe comme SUEZ vers une petite structure comme le SMAV pourrait être perçue comme moins attractive pour les salariés. D'autre part, les délais pour mettre en œuvre cette réorganisation avant le 31 mai 2025 sont jugés extrêmement courts.

Une autre difficulté majeure réside dans l'incertitude réglementaire liée à l'avenir du SELECTROM. Cette période de transition exigerait un investissement considérable en temps, en ressources et en expertise. Par ailleurs, bien que la régie soit souvent perçue comme plus économique, cette affirmation doit être relativisée. En effet, les coûts liés à la gestion du personnel, moins mutualisables que dans le secteur privé, ainsi qu'aux assurances (franchises élevées pouvant atteindre 100 000 €) pourraient alourdir significativement le budget. L'analyse indique que la régie pourrait générer une économie limitée de 6 €/tonne, mais également un surcoût pouvant aller jusqu'à 10 €/tonne.

Choix stratégique :

Sur cette base, il apparaît que le critère économique ne peut être l'élément déterminant dans le choix entre la régie ou un nouveau marché d'exploitation. La décision doit plutôt s'appuyer sur les priorités de la collectivité :

- Si elle souhaite reprendre le contrôle total de l'exploitation tout en assumant les risques et les contraintes de gestion du personnel dans un délai court, la régie pourrait être envisagée.
- En revanche, la relance d'un marché, avec des clauses renforcées et protectrices, en consultant les opérateurs potentiels dans une démarche de sourcing, offrirait une solution plus sécurisée pour le SMAV. Ce choix permettrait également de mieux appréhender les incertitudes réglementaires et d'assurer une transition maîtrisée.

Conclusion :

L'AMO recommande en priorité de relancer un marché de prestation, tout en poursuivant une réflexion à l'échelle régionale sur l'avenir du SELECTROM, démarche déjà amorcée.

M. le Président remercie Mme PERISSOUD pour la qualité de sa présentation, claire et synthétique, qui apporte des éléments précieux pour éclairer le choix sur le futur mode de gestion du SELECTROM. Il souligne toutefois le contexte incertain dans lequel s'inscrit cette réflexion. À ce jour, le SMAV dispose d'un outil performant mais soumis à des enjeux importants. Certains textes ont été votés et intégrés dans des lois, mais un flou persiste autour de leur application. Par exemple, la date du 1er janvier 2027, censée être accompagnée d'un décret socle définissant précisément ce qui peut être considéré comme compost dans la fraction fermentescible, reste sans concrétisation réglementaire à ce jour.

Plus concrètement, l'État exige des collectivités de prendre des décisions stratégiques et engageantes, alors même que le cadre réglementaire reste incomplet. Ces choix, qui engagent des investissements de plusieurs millions d'euros, intègrent la nécessaire modernisation de l'outil, ainsi que le lien potentiel avec EURAMETHA, un projet qui pourrait être compromis par cette incertitude réglementaire.

Par ailleurs, il rappelle que la France compte encore 38 installations de TMB (Tri Mécano-Biologique) en fonctionnement. Des échanges sont en cours avec les autres territoires concernés pour partager des expériences et envisager des stratégies communes visant à maintenir l'exploitation de ces infrastructures dans ce contexte complexe et évolutif.

M. BRAS confirme qu'il est nécessaire de poser de nombreuses questions. L'analyse financière présentée s'aligne globalement avec celle réalisée il y a deux ans, bien que quelques écarts subsistent. Il souligne également les propos particulièrement marquants de Mme PERISSOUD, qui pose la problématique entre la gestion en régie ou par un prestataire privé.

À titre personnel, M. BRAS estime que l'option de la régie comporte des risques et privilégierait davantage le recours à un prestataire externe. Toutefois, il précise que tout dépendra des conditions mises en place, d'autant plus que l'avenir de l'usine reste incertain. Cette question relève directement de la responsabilité du SMAV : faut-il fermer le site ou le moderniser ? Comme l'a clairement exprimé Mme PERISSOUD, une réflexion rapide sur l'avenir du SELECTROM est impérative. L'objectif principal doit être de ne pas mettre en péril le SMAV. Il convient donc de définir une orientation claire.

Si le choix se porte sur l'incinération, ce qui impliquerait la fermeture du SELECTROM, cela serait d'autant plus fâcheux après l'échec d'Arthélyse. Par ailleurs, M. BRAS rappelle qu'actuellement, la loi impose une collecte sélective des déchets organiques fermentescibles, une obligation que le SMAV ne respecte pas encore. Il souligne donc la nécessité de se pencher sur ce sujet pour se mettre en conformité.

L'argumentaire justifiant le passage des flux d'ordures ménagères par le SELECTROM deviendra bientôt caduque. Dès lors, la question se pose : faut-il envisager une collecte spécifique et transformer le SELECTROM ? M. BRAS note cependant que le volume de déchets concernés reste difficile à estimer. En conclusion, il avertit qu'il serait imprudent d'engager des travaux coûteux si l'outil venait à être fermé dans un futur proche.

M. le Président souligne qu'il serait judicieux d'opter pour un marché de prestation d'une durée de deux ans, soit jusqu'au 1er janvier 2027, tout en intégrant des options. Mme PERISSOUD va se charger de présenter les différentes options possibles pour l'après-SELECTROM.

M. BRAS conclut en soulignant qu'un élément crucial fait défaut : l'obligation de résultat en matière de compost. Il s'interroge sur la marche à suivre si cette exigence est intégrée au marché, mais qu'en contrepartie, le prestataire réclame des investissements de plusieurs millions d'euros pour réaliser les travaux nécessaires.

Mme PERISSOUD souhaite revenir sur les enjeux liés à la sécurité réglementaire. Elle rappelle qu'une date limite est fixée au 1er janvier 2027, interdisant la production de compost à partir d'OMr. Par ailleurs, la loi AGEC interdit toute modification des installations comme le TMB et impose une collecte généralisée des biodéchets. Selon les avocats travaillant pour la FNCC, cet impératif ne sera pas remis en cause, car il s'agit d'un engagement européen. Par

conséquent, il est certain que les collectivités devront se conformer à cette obligation, quel que soit l'avenir du SELECTROM.

Elle souligne également que le devenir du SELECTROM dépendra des capacités d'action de la collectivité. L'AMO propose, à cet effet, de lancer un marché ambitieux, à l'image de ce que font aujourd'hui de nombreuses collectivités, comme Montpellier. L'objectif serait de profiter du marché pour repenser entièrement l'usine, notamment en intégrant une « chaufferie CSR » (Combustible Solide de Récupération) qui fait actuellement défaut. Il s'agirait d'un marché global de performance, impliquant une procédure d'un an, où les candidats seraient invités à présenter un projet, à le financer et à l'exploiter sur une période de 5 à 7 ans.

Cependant, dans le contexte actuel, le SMAV ne dispose pas du temps nécessaire pour initier une telle procédure. L'AMO suggère donc de relancer un marché transitoire d'une durée de 2 ans, avec peu de travaux, mais visant à améliorer la performance du process. Contrairement au précédent marché, ce nouveau cadre demanderait à l'exploitant de mettre en place des améliorations significatives, même sur une période courte. Si ces ajustements permettent de réduire les refus de traitement, les gains pourraient être rapides. Ce marché serait prévu pour 2 ans, reconductible deux fois pour 1 an.

Parallèlement, une étude approfondie sur le devenir du SELECTROM pourrait être lancée en 2025, afin de préparer, dès 2026, un marché global de performance intégrant des travaux à réaliser en 2027. Cette approche offrirait un temps de réflexion supplémentaire et permettrait la poursuite des échanges avec les collectivités voisines.

En conclusion, l'AMO propose une stratégie en deux temps :

- 1. Relancer un marché transitoire**, comparable au précédent, mais avec des objectifs de performance plus exigeants sur une durée de 2 ans.
- En parallèle, **engager une réflexion stratégique sur l'avenir du SELECTROM** pour préparer un marché global de performance à plus long terme.

M. BRAS exprime ses préoccupations quant à la qualité du compost et ses potentielles répercussions sur l'environnement. Il souligne que ce compost repose sur une norme établie par les industriels ayant conçu des TMB, avec la complicité, selon lui, de l'ADEME et d'AMORCE.

Il s'interroge sur la tolérance actuelle des normes qui permettent, dans un mètre cube de compost, la présence de 5 kg de verre et 2,8 kg de plastique, sans compter les métaux lourds. Face à ces éléments, il pose une question fondamentale : doit-on continuer à épandre ce compost dans les champs ? Bien que la réglementation le permette pour l'instant, il estime que les conséquences sanitaires à long terme restent inconnues et pourraient être préoccupantes.

M. BRAS déplore que les élus aient été orientés vers ces usines en toute confiance par l'ADEME, qui a finalement changé de position peu de temps après. Il qualifie cette situation de véritable scandale économique pour les collectivités, un scandale qui, selon lui, mériterait d'être porté devant la justice.

M. le Président comprend l'énervement de M. BRAS et confie que des études sont en cours avec des analyses de sol un peu plus poussées qui montrent que globalement, même des terres agricoles n'ayant pas reçu de compost issu de TMB ou autre, sont également impactés par le verre, le plastique etc.

M. BRAS souligne que son inquiétude ne porte pas sur le plastique ou le verre, mais sur les substances toxiques provenant des déchets recueillis avec les médicaments, les couches, etc. C'est cet aspect qui est réellement préoccupant. Les champs ne doivent pas devenir des poubelles.

M. le Président répond qu'un gros travail est effectué en amont de la collecte et que tous les déchets collectés n'arrivent pas au SELECTROM. Il indique que les déchets issus du monde économique en sont exclus, et partent

directement en incinération. Certaines collectivités ont même décidé de faire la collecte des déchets ménagers avec des sacs transparents afin de rendre le contrôle visuel par les ripeurs plus efficace. Néanmoins, M. le Président rejoint M. BRAS sur le fait qu'il reste encore un gros travail d'éducation sur le tri des déchets à la source. Le contenu des bacs jaune comporte encore près de 23% de refus. C'est-à-dire que près d'un quart de chaque bac est mauvais. Il est indispensable de s'assurer que chaque flux soit placé dans le bon contenant.

M. CARTON souhaite intervenir sur ce qui est à placer dans le bac jaune. Il estime que les avaloirs des PAV ne facilite pas les dépôts. Lorsque les sacs ne passent pas, ils sont placés en ordures ménagères. Il est persuadée que si l'on comparait les tonnages issus des bacs jaunes, et ceux issus des PAV CS, on constaterait que le tri en apport volontaire serait moindre qu'en porte à porte à cause des difficultés de dépôt.

M. le Président comprend le constat et reconnaît la nécessité d'agrandir les ouvertures des PAV. Toutefois, il souligne qu'une augmentation de leur taille risquerait d'encourager les dépôts non autorisés, tels que les grands cartons ou les objets encombrants. Il précise que le système de contrôle par puces pourrait apporter une aide au problème. Par ailleurs, revenant sur la question de la propreté des champs, il fait remarquer que ceux situés en bordure de départementale sont envahis de verres, plastiques et autres déchets. Il en conclut que beaucoup de travail reste encore à faire mais que la volonté est là.

FIN DE LA PRESENTATION DE L'AMO

ORDRE DU JOUR

Accueil

1	Appel des présents, vérification du quorum et nomination du secrétaire de séance	7
2	Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024	7
3	Projets de délibérations	8
3.1	Gouvernance.....	8
3.1.1	Délibération n°2024-12-A01 : Choix du futur mode de gestion de l'unité de Pré-Traitement Mécano-Biologique des ordures ménagères résiduelles – Selectrom	8
3.2	Juridique	9
3.2.1	Délibération n°2024-12-A02 : Désaffectation et déclassement du terrain de l'antenne de collecte d'Avesnes-le-Comte	9
4	Etat de l'utilisation de la délégation du Président.....	10
4.1	Bons de commandés signés entre le 1 ^{er} septembre 2024 et le 15 novembre 2024.....	10
4.2	Décisions du Président.....	14
4.3	Marchés publics	16
4.3.1	Marchés notifiés	16
4.3.2	Déclarations sans suite	16
4.3.3	Tableau comparatif entre les prix des marchés actuels de traitement des déchets issus des déchèteries aux prix des futurs marchés	17
5	Questions diverses	17
5.1	Bureau Syndical.....	17
5.1.1	Réunion du 22 octobre 2024 à Tilloy-lès-Mofflaines.....	17
5.1.2	Réunion du 5 novembre 2024 à Tilloy-lès-Mofflaines.....	18
5.1.3	Réunion du 26 novembre 2024 à Tilloy-lès-Mofflaines.....	18

1 Appel des présents, vérification du quorum et nomination du secrétaire de séance

Nombre de membres dont le comité doit être composé : 41
Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 26 + 4 procurations = 30 votants

Vu le code général des collectivités territoriales, le compte rendu de la séance est, en application de l'article L.2121-25 du CGCT, affiché sous huit jours et disponible sur le site internet du SMAV.

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 décembre à 18h, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SMAV à Tilloy-lès-Mofflaines, après convocation adressée par Cédric Delmotte, le mercredi 27 novembre, conformément aux articles L.2121-12 du code général des collectivités.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers :

Présents : Ernest AUCHART, Damien BRICOUT, Philippe CARTON, Gérard NICOLLE, Michel SEROUX, Jean-Jacques COTTEL, Evelyne DROMART, Gérard DUE, Jérôme PALISSE, Véronique THIEBAUT, Alain BARTIER, Karine BOISSOU, Guy BRAS, Alain CAYET, Cédric DELMOTTE, Charline DUMOULIN, Marylène FATIEN, Nicolas KUSMIEREK, Jean-Paul LEBLANC, Claude LECORNET, Michel MATHISSART, Didier MICHEL, Mélanie PAWLAK, Jean-Claude PLU, Reynald ROCHE, Philippe VIARD.

Excusés : Jacque NICK, Eric POULAIN, Christian THILLIEZ (**Pouvoir à Philippe CARTON**), Bernard BRONNIART, Freddy FOURNIER, Daniel TABARY, Pierre ANSART, Dominique DELATTRE (**Pouvoir à Claude LECORNET**), Nicolas DESFACHELLE (**Pouvoir à Nicolas KUSMIEREK**), Didier LEDHE, Frédéric LETURQUE, Bernard MILLEVILLE (**Pouvoir à Cédric DELMOTTE**), Françoise ROSSIGNOL, Vincent THERY, Alain VAN GHELDER.

Ainsi, Monsieur le Président, Cédric Delmotte, après avoir procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré **26** conseillers présents, **4** représentés et **11** absences. Il a constaté que la condition du quorum posée par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

Le comité a choisi pour secrétaire de séance : Gérard NICOLLE

2 Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024

Le compte rendu du comité syndical du 25 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres (30 voix pour).

3 Projets de délibérations

3.1 Gouvernance

3.1.1 Délibération n°2024-12-A01 : Choix du futur mode de gestion de l'unité de Pré-Traitement Mécano-Biologique des ordures ménagères résiduelles – Selectrom

Le marché de travaux ayant pour objet « Conception, construction et exploitation d'une unité de pré-traitement mécano biologique des ordures ménagères résiduelles » a été notifié le 6 juin 2014 avec le groupement SITA NORD / VINCI Environnement et Cabinet AB avec les montants suivants (Délibération n°2014-02-01) :

- Tranche ferme (études et conception) : 1 060 366 € HT
- Tranche conditionnelle – Phase 1 (travaux) : 9 837 177 € HT
- Tranche conditionnelle – Phase 2 (exploitation) :
 - o Partie fixe et forfaitaire pré-traitement : 996 450 € HT / an
 - o Partie proportionnelle pré-traitement : 12,40 € HT / tonne
 - o Partie fixe et forfaitaire GER : 77 110 € HT / an
 - o Partie proportionnelle GER : 0,74 € HT / tonne

Le marché a fait l'objet de 4 avenants successifs :

- Avenant n°1 en date 1^{er} septembre 2015 ayant pour objet le transfert du marché à la société SITA NORD EST, depuis dénommée SUEZ RV NORD EST ;
- Avenant n°2 en date 14 mars 2017 ayant pour objet l'intégration des modifications apportées au marché lors de la tranche conditionnelle phase 1 avec la prise en compte de l'incidence sur les délais ainsi que l'incidence financière ;
- Avenant n°3 en date 24 juillet 2018 ayant pour objet l'intégration du surcoût du Cabinet AB pour l'élaboration le dépôt et le suivi du dossier de permis de construire, de régulariser les dispositions financières liées au prolongement des phases d'essais et de mise en réception ainsi que le remplacement d'un indice de révision ;
- Avenant n°4 en date 1^{er} décembre 2022 ayant pour objet la prolongation de la durée du marché jusqu'au 31 janvier 2024 (Délibération n°2022-06-03) ;
- Avenant n°5 en date du 19 janvier 2024 ayant pour objet la prolongation de la durée d'exploitation par la société SUEZ du 1^{er} février 2024 jusqu'au 31 mai 2025 (Délibération n°2023-12-05).

La consultation n°2024-PA-11 est attribuée le 9 août 2024 au cabinet Elcimaï pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion du Selectrom – Accompagnement et suivi du futur mode de gestion. Les missions confiées sont constituées d'une tranche ferme et deux tranches optionnelles.

Dans le cadre de la tranche ferme, l'objectif du cabinet Elcimaï est d'apporter au SMAV une assistance technique et une analyse poussée des possibilités d'exploitation du Selectrom à savoir une gestion directe sous la forme d'une régie ou une gestion indirecte sous la forme d'un marché public de services.

Le cabinet Elcimaï a remis précédemment ses conclusions de la tranche ferme de la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le futur mode de gestion de l'unité de pré-traitement mécano biologique des ordures ménagères résiduelles – Selectrom.

Monsieur Le Président souhaite recueillir l'avis de principe des membres du comité syndical relatif au futur mode de gestion de l'unité de pré-traitement mécano biologique des ordures ménagères résiduelles – Selectrom.

En complément, Monsieur Le Président rappelle aux membres du comité syndical que la consultation n°2024-PA-11 attribuée au cabinet Elcimaï comprend également :

- Une tranche optionnelle n°1 relative à l'assistance dans le cadre d'une exploitation et gestion déléguées via un marché public de services composée de :
 - Phase 1 : Assistance à la passation du marché public ;
 - Phase 2 : Assistance au suivi d'exploitation.
- Une tranche optionnelle n°2 relative à l'assistance dans le cadre d'une exploitation et gestion directe en régie composée de :
 - Phase 1 : Assistance à la mise en œuvre opérationnelle d'une gestion direct en régie ;
 - Phase 2 : Assistance au suivi d'exploitation.

Les débats sont ouverts.

M. Le Président explique qu'il s'agit de se positionner sur la marche à suivre après le 31 mai 2025 :

- Reprise en régie
- Poursuite d'une exploitation externalisée avec cette fois plus d'exigences ?

Le comité syndical, a émis un avis favorable à l'unanimité (30 voix pour) :

- Rend l'avis suivant concernant le mode de gestion de l'unité de pré-traitement mécano biologique des ordures ménagères résiduelles – Selectrom à savoir la levée de :
 - La tranche optionnelle n°1 relative à l'assistance dans le cadre d'une exploitation et gestion déléguées via un marché public de services composée uniquement à ce jour de la phase 1 : Assistance à la passation du marché public ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. le Président indique que les membres du Comité souhaitant participer aux discussions, seront les bienvenus. Des compte-rendu réguliers sont faits.

3.2 Juridique

3.2.1 Délibération n°2024-12-A02 : Désaffectation et déclassement du terrain de l'antenne de collecte d'Avesnes-le-Comte

Le SMAV est propriétaire des parcelles cadastrées section ZD n°0104 pour une contenance de 588 m², ZD n°0105 pour une contenance de 162 m², ZD n°0106 pour une contenance de 1713 m² et ZD n°0107 pour une contenance de 1095 m² relevant du domaine public du syndicat.

A ce jour, celles-ci ne sont ni affectées à un service public ni à l'usage direct du public et que le personnel a quitté les lieux à ce jour.

Il est proposé au comité syndical de :

- Constater la désaffectation des 4 parcelles constituant les terrains de l'antenne de collecte rue d'Hauteville à Avesnes-le-Comte, sections ZD 104, 105, 106 et 107 ;
- Prononcer le déclassement du domaine public du syndicat de ces mêmes parcelles pour une incorporation au domaine privé du syndicat en vue de la cession future des dites parcelles ;
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la régularisation de ces opérations foncières.

Le comité syndical, a émis un avis favorable à l'unanimité (30 voix pour) :

- Approuve la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

4 Etat de l'utilisation de la délégation du Président

L'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Monsieur le Président, les vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe (...) Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.* »

Pour rappel, le Président a reçu délégation de la part du comité syndical par délibération n°221026-12 en date du 26 octobre 2022, complétée par délibération n°230209 en date du 8 février 2023.

4.1 Bons de commandés signés entre le 1^{er} septembre 2024 et le 15 novembre 2024

Numéro	Date	Fournisseur	Contenu	Montant
CO240049	03/09/24	4277 AUCHAN HYPERMARCHÉ	CABLES ET CHARGEURS	99,98
AM240072	03/09/24	2094 TEXXIUM	ROULEAU REPARATION BACHE ET DOUILLE	706,54
IN240048	03/09/24	188 I TECH INFORMATIQUE & TECHNOLOGI	SCANNER POUR MAGASIN GENERAL + CLAVIER (M.PETIT)	229,80
IN240049	03/09/24	188 I TECH INFORMATIQUE & TECHNOLOGI	INTERVENTION MAINTENANCE PENDANT ABSENCE	60,00
GA240286	03/09/24	5101 VTE FORMATION	CONTROLE OBLIGATOIRE CIRCUIT HP GNV COLLECTE	4 680,00
CO240051	04/09/24	4892 C'L'EVENEMENT	LOCATION TROTINETTE ELECTRIQUE POUR PORTES OUVERTES	96,00
RH240041	04/09/24	4819 CFA FORMASUP NPC HAUT-DE-FRANCE	APPRENTISSAGE Y.ROULAND	2 663,00
GA240287	04/09/24	283 SOCIETE ARAGEOISE DE COMMERCE AU	REPARATION CARROSSERIE GV865XN	615,44
GA240288	04/09/24	1867 CARROSSERIE PAYEN	REPARATION CARROSSERIE GG991LS	236,78
AM240074	04/09/24	183 REXEL	MULTIPRISE LEGRAND	97,80
CO240052	05/09/24	5261 DELFOSSE	MANGE DEBOUT ET HOUSSES PERSONNALISEES	1 488,00
CO240054	06/09/24	4557 DK PRINTING	BACHES ANNONCE PORTES OUVERTES	211,44
RH240042	06/09/24	494 IMPRIMERIE NATIONALE	CARTE CHRONO ENTREPRISE	134,81
CO240055	09/09/24	310 LECLERC	COURSES PORTES OUVERTES 21 SEPTEMBRE	240,00
CO240056	09/09/24	4557 DK PRINTING	PANNEAUX DIVERS POUR PORTES OUVERTES	313,10
SG240035	09/09/24	5003 BOULANGERIE ARRAS EXPO	SANDWICHS REUNION DU 11/09/24	200,45

SG240036	09/09/24	310 LECLERC	COURSES POUR REUNIONS	204,00
GA240294	09/09/24	2440 FRANCE PARE BRISE	VITRE ARRIERE DROITE RENAULT KANGOO CT-140-NK	245,23
AM240075	10/09/24	4053 FERMOTHERM	MANIVELLE DE VOLET COLLECTE	247,86
GA240295	10/09/24	2476 BENNES JOCQUIN	COMPLEMENT TRAVAUX DS-975-MT MULTI GRUE	1 356,00
AC240006	11/09/24	4625 RECY BTP	REFUS DE COMPOSTAGE	2 160,00
AM240076	11/09/24	2476 BENNES JOCQUIN	REMISE EN ETAT DS-511-MT	8 206,80
CO240057	12/09/24	4557 DK PRINTING	BACHE IDENTIFICATION BENNE 30M3 JPO	460,80
AM240077	12/09/24	381 EXTR AIR ENVIRONNEMENT	BALISE J11 AVEC EMBASE QUART DE TOUR	830,40
GA240297	12/09/24	2349 DELATTRE PATOUX	GARDE CORPS DECHETERIE DE DAINVILLE	439,48
CA240042	12/09/24	5048 PRODIGE HAUTS DE FRANCE	INTERVENTION NIDS DE GUEPES DIVERS SITES	168,00
CO240058	16/09/24	5188 SULLY BURGERS	BURGER FRITES POUR PORTES OUVERTES	585,00
SG240037	16/09/24	398 PRECIA MOLEN	ROULEAU PAPIER CENTRALE PESAGE	619,08
SG240038	16/09/24	5266 FEDERATION NATIONALES COLLECTIVI	COTISATION 2024 FNCC	1 287,50
AJ240020	16/09/24	48 PROTECTAS	ASSISTANCE MARCHÉ ASSURANCE AUTOMOBILE	2 040,00
GA240298	16/09/24	289 ARTOIS POIDS LOURDS	ISOLANT THERMIQUE POUR BROYEUR	355,45
SG240039	17/09/24	2162 4AJ UN TREMPLIN POUR LES JEUNES	REPAS DE TRAVAIL	1 000,00
SG240040	17/09/24	4277 AUCHAN HYPERMARCHÉ	COURSES POUR REUNION	240,00
AM240078	17/09/24	112 NOYER SAFIA	VERIN POUR CISAILLE MVD B06	89,26
GA240301	17/09/24	106 JW LUBRIFIANT	HUILE 5W30	2 731,68
GA240302	17/09/24	2419 ELECTRO DIESEL HYDRAULIQUE DIFFU	PLAQUE APPUI DS-511-MT	904,30
AM240079	18/09/24	2380 TECHNI PRO DIALANN PGMG	KIT CONNECTEUR 6 VOIES COSSE MALE ET FEMELLE	293,57
GA240304	18/09/24	1867 CARROSSERIE PAYEN	REPARATION CARROSSERIE EQ-595-EM	1 563,60
GA240305	18/09/24	3775 CML MANUTENTION	REPLACEMENT FREINAGE ET DIRECTION YALE GLP20	1 945,84
TR240023	20/09/24	4859 DEMOLAF	DEPOT SAUVAGE D'AMIANTE MAROEUIL	2 200,00
ME240021	20/09/24	5273 KERLING	REPLACEMENT LISSE ACCIDENTEE DECHETERIE D'AUBIGNY	2 487,60
AJ240023	23/09/24	248 ACHATPUBLIC COM	ABONNEMENT PLATEFORME ACHAT PUBLIC	3 151,80
AM240081	23/09/24	381 EXTR AIR ENVIRONNEMENT	INSECTICIDE RAMPANTS	232,99
SG240041	25/09/24	1883 ARKA	COUSSIN DE DEUIL	114,00
CO240061	25/09/24	310 LECLERC	COURSES EVENEMENT INTERNE 31/05	170,08
RH240043	26/09/24	4120 ELLEUCH Haykal	Expertise ROUSSELLE Christian	72,00
IN240052	26/09/24	1565 PRESTIGE RESEAUX/ZENOPS	NUTANIX (SOLUTION & LOG HYPER CONVERGENCE SERVEUR)	19 806,00
IN240053	26/09/24	2341 ESRI FRANCE	LICENCES ESRI (SIG)	648,00
IN240054	26/09/24	4211 ADN ACTION DOCUMENTAIRE NUMERIQUE	COPIEURS ADN (LOC + CONSO)	4 320,14
RH240044	27/09/24	5171 DANJOU MARIE	Expertise RICHARD Jean-Yves	112,08
AM240083	27/09/24	2380 TECHNI PRO DIALANN PGMG	BOMBE GALVANISATION BRILLANTE	263,74
AM240084	30/09/24	106 JW LUBRIFIANT	MAILLON RAPIDE ACIER ZINGUE DE 10	573,00
RH240045	01/10/24	5101 VTE FORMATION	FORMATION FORMATEURS BOM GAZ	3 840,00
CA240044	01/10/24	5123 CELTIC LEVAGE	MISE A DISPOSITION D'UN CAMION BRAS DE GRUE	780,00
AM240085	02/10/24	491 TRENOIS DECAMPS	VISSERIE POUR CHAUDRONNERIE	128,45
CO240062	03/10/24	5296 PHOTO JEAN	LOCATION BOX PHOTO POUR LE 30/11	299,00
AM240087	04/10/24	2349 DELATTRE PATOUX	COMPTOIR ACCUEIL SIEGE	252,61
CA240045	04/10/24	5057 CMIFI	MAINTENANCE DES MOYENS DE LUTTE INCENDIE	3 054,50
SG240042	07/10/24	2162 4AJ UN TREMPLIN POUR LES JEUNES	COMPLEMENT SANDWICHS	25,00
CA240046	08/10/24	3861 FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENER	ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE FDE62	237,65

RH240046	09/10/24	2341 ESRI FRANCE	FORMATION ESRI	1 260,00
IN240055	09/10/24	2341 ESRI FRANCE	MAINTENANCE ESRI - SIG (24-25)	5 616,00
AC240007	10/10/24	282 SARL LUVAIN VERCOM	JEU DE DENT BROYEUR	4 385,58
TR240024	11/10/24	4859 DEMOLAF	DEPOT SAUVAGE D'AMIANTE WANCOURT	2 220,00
QU240044	11/10/24	4 883 911	PILES ELECTRODES DEFIB + LUNETTES PREVENTION	1 344,54
AM240089	11/10/24	106 JW LUBRIFIANT	HUILE BOITE ET PONT	2 382,60
AM240090	11/10/24	106 JW LUBRIFIANT	ABSORBANT	1 512,00
FI240024	11/10/24	22 COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	REMBOURSEMENT AVANCE CUA	89 250,00
SG240043	14/10/24	5125 CENTRALE D'ACHAT PUBLIC DES TERR	FOURNITURES DE BUREAU	572,12
CA240047	15/10/24	5304 SAVREUX SANITATION	REGULATION DE RONGEURS PAR TIR	564,00
CA240048	15/10/24	5090 APAVE EXPLOITATION FRANCE	PRESTATION PONCTUELLE DE VERIFICATION PERIODIQUE	144,00
ME240022	16/10/24	183 REXEL	MOTEUR PORTE SECTIONNELLE CENTRE DE TRI	900,88
ME240023	16/10/24	543 MENEBOO BOIS	BOIS POUR COMPTOIR SIEGE	574,70
ME240024	16/10/24	491 TRENOIS DECAMPS	VIS A BOIS LAITON 3 X 10MM	33,49
ME240025	16/10/24	2349 DELATTRE PATOUX	CABLE ACIER PAV	1 100,88
CO240065	17/10/24	1834 IMPRIMERIE SENSEY	ADHESIFS CONTENEURS PROFESSIONNELS	4 317,60
AM240092	17/10/24	106 JW LUBRIFIANT	HUILE 10W30	5 256,00
AM240094	18/10/24	2419 ELECTRO DIESEL HYDRAULIQUE DIFFU	FILET REMORQUE LEGRAS EC-171-FV	1 055,83
CO240066	21/10/24	4437 L'ARTESIENNE	AFFICHES STOP TROTTOIR CHANGEMENT JOUR DE COLLECTE	196,80
CO240067	21/10/24	4437 L'ARTESIENNE	AFFICHES POUR CAMPAGNES DECAUX MODIF COLLECTE	690,00
AJ240025	21/10/24	5314 TIP CONSEIL	ABONNEMENT ACTUPRIX.FR 1 AN	180,00
GA240332	21/10/24	3009 EQUIPKO	REPLACEMENT BAGUES ET AXE DE VERIN DIRECTI WA 320 TRANSPORT	4 528,96
GA240333	21/10/24	537 FRAIKIN ASSETS	AVANCE PARE BRISE POUR REMBOURSEMENT ASSURANCE EK740KJ COLLECTE	1 155,01
GA240334	21/10/24	537 FRAIKIN ASSETS	AVANCE PARE BRISE POUR REMBOURSEMENT ASSURANCE FS520MG COLLECTE	999,38
GA240335	21/10/24	5087 NILFISK	REVISION VIDANGE NETTOYEUR HP 1 AN STATION DE LAVAGE	394,08
GA240336	21/10/24	2419 ELECTRO DIESEL HYDRAULIQUE DIFFU	REPLACEMENT VERIN DM030GB SUITE VGP COLLECTE	4 080,00
AM240095	21/10/24	2937 L'ARTISANERIE	TORCHON VAISSELLE	309,60
IN240056	21/10/24	4174 QUANTURI	CONTROLE TEMPERATURE COMPOST TILLOY	576,00
IN240057	21/10/24	4174 QUANTURI	CONTROLE TEMPERATURE COMPOST RIENCOURT	576,00
CA240049	21/10/24	5057 CMIFI	REPLACEMENT EXTINCTEUR BOM 26	38,88
GA240331	21/10/24	600 DEKRA	BCG ENGAGEMENT CONTROLE TECHNIQUE PL TRANSPORT	600,00
RH240047	22/10/24	5181 LAHCEN BOUANOU	Transport expertise RICHARD Jean-Yves du 30/10/24	79,40
AM240098	22/10/24	2419 ELECTRO DIESEL HYDRAULIQUE DIFFU	FILET REMORQUE LEGRAS EC-171-FV	879,86
GA240337	23/10/24	4940 ETS FERDINAND DELESTREZ	REVISION COMPRESSEUR GARAGE	1 435,52
GA240338	23/10/24	3878 SEMCO GROUPE HDF MAT	INTERVENTION SUR ATLAS MH180	1 961,62
GA240339	23/10/24	39 HANTSCH	REPLACEMENT TAPIS DE CONVOYEUR ET ROULEAUX BROYEUR TRANSPORT	8 531,41
CA240050	23/10/24	5057 CMIFI	MAINTENANCE DES MOYENS DE LUTTE INCENDIE	3 018,50
ME240026	24/10/24	95 METAL ARTOIS LOOTEN SAS	VIS BTR 10X160	43,92

SG240045	25/10/24	5125 CENTRALE D'ACHAT PUBLIC DES TERR	FOURNITURE DE BUREAU	206,16
SG240046	25/10/24	4188 ALTERBURO DISTRIBUTION	FOURNITURE DE BUREAU	18,05
GA240342	25/10/24	3009 EQUIPKO	REPLACEMENT CAPTEUR DE DIFFERENTIEL LIUGONG TRANSPORT	1 137,79
AM240101	25/10/24	106 JW LUBRIFIANT	LIQUIDE DE FREIN DOT 4	79,44
CO240068	28/10/24	3982 CHTIBREIZH 62	PRESTATION CREPES EVENEMENT INTERNE 30 NOVEMBRE	600,00
CO240069	28/10/24	4277 AUCHAN HYPERMARCHÉ	ACHAT DE CARTES ILLICADO EVENEMENT DU 30 NOVEMBRE	480,00
AM240102	28/10/24	5321 ARRAS BATTERIE	ENGAGEMENT BATTERIE DEWALT	744,00
AM240103	28/10/24	5321 ARRAS BATTERIE	ENGAGEMENT PILE	300,00
AM240104	28/10/24	5125 CENTRALE D'ACHAT PUBLIC DES TERR	ENGAGEMENT ELECTRIQUE	3 600,00
AJ240026	29/10/24	4417 BUSTIN AUDIT CONSEIL SUIVI	ASSISTANCE STATUTAIRE 2024 ASSISTANCE TECHNIQUE	420,00
AJ240027	29/10/24	262 CENTRE DE GESTION DU PAS DE CALA	ASSURANCE STATUTAIRE 2024 - ASSISTANCE TECHNIQUE	4 313,33
AM240105	30/10/24	381 EXTR AIR ENVIRONNEMENT	INSECTICIDE ONE SHOT	184,32
GA240347	30/10/24	4483 KEOLIS ARRAS	ENGAGEMENT FOURNITURE GAZ POUR BOM	57 000,00
RH240050	31/10/24	5093 COCHE-DEQUEANT BERNARD	EXPERTISE VAQUETTE Sophie	72,00
GA240352	31/10/24	537 FRAIKIN ASSETS	REPARATION SUITE SINISTRE RESPONSABLE COLLECTE	4 190,92
CA240052	31/10/24	306 SCHINDLER	REGUL SUITE A MAINTENANCE ASCENSEUR DU 02/01/2024 CENTRE DE TRI	553,34
CO240070	04/11/24	1834 IMPRIMERIE SENSEY	IMPRESSION SMAV ACTU DECEMBRE 2024 ARRAS CCCA CCSA	9 579,60
CO240071	05/11/24	5331 HMC	ACHAT LOTS EVENEMENT DU 30 NOVEMBRE	195,80
GA240359	05/11/24	1106 KILOUTOU	LOCATION NACELLE 5 JOURS BATIMENT	1 528,20
AM240106	05/11/24	4876 BLINKER FRANCE	PATE A JOINT NOIRE	495,83
AM240107	05/11/24	106 JW LUBRIFIANT	SEL DE DENEIGEMENT	2 862,72
GA240357	05/11/24	2369 BRO MERIDONIALE DE VOIRIE	COMPRESSEUR LAVEUSE DD-412-EJ	552,62
SG240047	06/11/24	4948 LE CHEF GOURMET	REPAS RDV DREAL DU 07/11/24	82,50
SG240048	06/11/24	4948 LE CHEF GOURMET	REPAS RDV SUEZ DU 08/11/24	66,00
GA240360	06/11/24	4923 ELECTRO STANDARD	ENG ENGAGEMENT REPARATION PLATINE ELECTRONIQUE BOM COLLECTE	1 440,00
GA240362	06/11/24	5333 SERVICE APRES VENTE NATIONAL	PIECE DETACHEE COMPACTEUR	802,84
AM240108	06/11/24	2419 ELECTRO DIESEL HYDRAULIQUE DIFFU	CHEMIN DE CABLE CAMION PAV	716,40
GA240361	06/11/24	3009 EQUIPKO	JEU DE LAME CHARGEUSE LUIGONG	3 084,29
ME240027	06/11/24	5330 PROAUTOMATISMES24	MOTEUR PORTE STATION DE LAVAGE	738,00
ME240028	06/11/24	5313 STB7	ENROBE NOIR EN SEAU	49,87
CO240072	07/11/24	5332 CLOUVEL MARION	ACHAT PRESTATION INSTITUT EVENEMENT DU 30 NOVEMBRE	64,00
IN240059	07/11/24	4211 ADN ACTION DOCUMENTAIRE NUMERIQUE	CONSOMMATION COPIEUR CVM + CDT	720,00
IN240060	07/11/24	2732 EKSAE	EKSAE (FIN EN DECEMBRE)	7 543,74
IN240061	07/11/24	2616 BNP PARIBAS LEASE GROUP	LOCATION TPE RECYCLERIE (de 01/07/24 au 30/12/24)	682,56
TR240025	08/11/24	4859 DEMOLAF	DEPOT SAUVAGE D'AMIANTE BOIRY ST MARTIN	2 220,00
CO240073	12/11/24	3898 M ERIC LECREUX	PRESTATION CREPES POUR LE 30 NOVEMBRE	600,00
CO240075	12/11/24	4277 AUCHAN HYPERMARCHÉ	ACHAT DE LOTS EVENEMENT 30 NOVEMBRE	180,00
GA240369	12/11/24	3875 CARROSSERIE VIVIER	RELAIS POUR HAYON DHOLLANDIA	122,93
SG240049	13/11/24	439 VOIX DU NORD	ABONNEMENT VOIX DU NORD	238,80

IN240063	13/11/24	3966 GROUP SOLUTIONS	PC PORTABLE C.VIEZ & T.PATALAS	3 416,40
GA240371	13/11/24	289 ARTOIS POIDS LOURDS	ENGAGEMENT PIECE ORIGINE RENAULT TRAITEMENT ET VAL	1 800,00
AM240111	14/11/24	5125 CENTRALE D'ACHAT PUBLIC DES TERR	ENGAGEMENT ELECTRIQUE	3 600,00
AM240112	14/11/24	5125 CENTRALE D'ACHAT PUBLIC DES TERR	ENGAGEMENT QUINCAILLERIE	4 800,00
FI240026	15/11/24	3958 SAS EURAMETHA	PARTICIPATION EURAMETHA AVENANT4	285 000,00
TOTAL				642 663,24

4.2 Décisions du Président

Numéro de la décision	Durée d'exécution	Date AR PREF	Objet	Tiers concerné	Commune
DPRO24040	5 ans maximum	02/09/24	Collecte déchets ménagers et cartons	SIRCA	ACHICOURT
DPAFJ24029	Durée événement	02/09/24	MAD Matériels	THEYS	
DPRO24041	5 ans maximum	02/09/24	Collecte déchets ménagers et cartons	AFTRAL	WANCOURT
DP2401	5 ans maximum	13/09/24	Collecte DAE PRO	DECYBEN	TILLOY LES MOFFLAINES
DP2402	5 ans maximum	13/09/24	Collecte DAE PRO	PERCHE TENDUE	ARRAS
DP2403	5 ans maximum	13/09/24	Collecte DAE PRO	LOGISTA	STE CATHERINE LES ARRAS
DP2404	5 ans maximum	13/09/24	Collecte DAE PRO	PHARMACIE WATERLOT	ST NICOLAS LES ARRAS
DP2405	5 ans maximum	13/09/24	Collecte DAE PRO	ARRAS CARROSSERIE	ARRAS
DP2406	Ponctuelle / événement	07/10/24	Mise à disposition de matériels	ARRAS PAYS ARTOIS	
DP2407	10 ans	26/09/24	Implantation de PAV	LES PORTES D'ARRAS	
DP2408	10 ans	26/09/24	Implantation de PAV	MAIRIE AMBRINES	
DP2409	10 ans	07/10/24	Implantation de PAV	MAIRIE AVESNES LE COMTE	
DP2410	10 ans	07/10/24	Implantation de PAV	MAIRIE AUBIGNY EN ARTOIS	
DP2411	3 ans	07/11/24	Bail civil	MAIRIE BAPAUME	
DP2412	10 ans	22/10/24	Implantation de PAV	MAIRIE BAVINCOURT	
DP2413	5 ans maximum	08/11/24	Collecte DAE PRO	BIOMONDE	ST LAURENT BLANGY
DP2414	5 ans maximum	08/11/24	Collecte DAE PRO	GARAGE LT AIXAM	ACHICOURT
DP2415	5 ans maximum	08/11/24	Collecte DAE PRO	PHARMACIE WATERLOT	ST NICOLAS LES ARRAS
DP2416	5 ans maximum	08/11/24	Collecte DAE PRO	ACTIPHE SIME	ST LAURENT BLANGY
DP2417	5 ans maximum	08/11/24	Collecte DAE PRO	MARCHE FLORAL ARRAGEOIS	ARRAS
DP2418	5 ans maximum	08/11/24	Collecte DAE PRO	LE MARCHE AUX FLEURS SAINTE CATHERINE	STE CATHERINE LES ARRAS
DP2419	5 ans maximum	08/11/24	Collecte DAE PRO	ASSOCIATION EDUCATION POPULAIRE NOTRE DAME - COLLEGE LES LOUEZ DIEU	ANZIN SAINT AUBIN
DP2420	5 ans maximum	08/11/24	Collecte DAE PRO	LA POSTE BLD JULES CESAR	ST LAURENT BLANGY
DP2421	5 ans maximum	08/11/24	Collecte DAE PRO	PIECES AUTO	ARRAS

DP2422	5 ans maximum	08/11/24	Collecte DAE PRO	JTG AUTO	BLAIRVILLE
DP2423	5 ans maximum	08/11/24	Collecte DAE PRO	EARL PETIT DELESALLE	DAINVILLE
DP2424	5 ans maximum	08/11/24	Collecte DAE PRO	TERRAVEG UNIBIO	LEBUCQUIERE
DP2425	5 ans maximum	08/11/24	Collecte DAE PRO	AGROPROD	BEUGNY
DP2426	5 ans maximum	08/11/24	Collecte DAE PRO	SOCIETE NOUVELLE AES DANA	ST LAURENT BLANGY
DP2427	5 ans maximum	08/11/24	Collecte DAE PRO	ACE HOTEL	BEURAINS
DP2428	1 an	08/11/24	Mise à disposition sapeur-pompier	SDIS	
DP2429	5 ans maximum	08/11/24	Collecte DAE PRO	ADVITAM IMMOBILIERE	ST LAURENT BLANGY
DP2430	5 ans maximum	08/11/24	Collecte DAE PRO	EVERARTS MARIE HELENE MARCELLE NEE WATERLOT	DAINVILLE
DP2431	5 ans maximum	08/11/24	Collecte DAE PRO	PHARMACIE DES BLANCS MONTS	ARRAS
DP2432	5 ans maximum	08/11/24	Collecte DAE PRO	MENEBOO BOIS	BEURAINS
DP2433	5 ans maximum	08/11/24	Collecte DAE PRO	HANDI PHARM HAUTS DE FRANCE	BEURAINS
DP2434	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	BOREAL AND KO	BEURAINS
DP2435	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	COUPE FILS	DAINVILLE
DP2436	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	ORTHOS	ARRAS
DP2437	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	ATELIANCE	ACHICOURT
DP2438	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	SELARL PHARMACIE JEAN EVERARTS	BEURAINS
DP2439	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	LA POSTE SOLUTION COMPTABILITE FOURNISSEURS	ARRAS
DP2440	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	CIPOSTE SAS - SOLUTIONS COMPTABILITE FOURNISSEURS	ST LAURENT BLANGY
DP2441	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	CARREFOUR CONTACT	BUCQUOY
DP2442	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	COMITE NORD PLANTS DE POMMES DE TERRE	ACHICOURT
DP2443	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	MDAP	DAINVILLE
DP2444	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	DELIT PNEUS	ST NICOLAS LES ARRAS
DP2445	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	MAXI ZOO France	DUISANS
DP2446	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	ANTOINE DISTRIBUTION	ATHIES
DP2447	indéterminée	15/11/24	Mise à disposition de personnel	GEMALIS	
DP2448	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	K2 PROCESS	WANCOURT
DP2449	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	BOULANGERIE MADELEINE	ARRAS
DP2450	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	LE FOURNIL D'OLIVIER	AVESNES LE COMTE
DP2451	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	BATTRI	ST LAURENT BLANGY
DP2452	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	DECYBEN	TILLOY LES MOFFLAINES
DP2453	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	AIR + NORD	ANZIN ST AUBIN
DP2454	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	PINAULT COLLECTION	BAILLEUL SIR BERTHOULT
DP2455	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	CLEDIA	ST LAURENT BLANGY
DP2456	5 ans maximum	15/11/24	Collecte DAE PRO	EURAMETHA	ST LAURENT BLANGY

4.3 Marchés publics

4.3.1 Marchés notifiés

RÉFÉRENCE	INTITULÉ	TITULAIRE	MONTANT	DATE DE NOTIFICATION	CARACTÉRISTIQUES
2024-PA-14	Fourniture et livraison de cartes cadeaux pour le personnel du SMAV	ILICADO	Sans montant minimum Montant maximum 50 000 € HT	22/10/2024	Procédure : MAPA Marché de Service Accord-cadre à bons de commande Durée : 6 mois à compter de sa date de notification au titulaire Attribué le : 16/10/2024

4.3.2 Déclarations sans suite

RÉFÉRENCE	INTITULÉ	MONTANT	DATE DECISION	COMMENTAIRES
2024-PA-12	Fourniture et livraison de cartes cadeaux pour le personnel du SMAV	Montant maximum annuel : 50 000 € HT	19/09/2024	Motif : Infructuosité (aucune offre régulière n'a été déposée) Relance en MAPA
2024-AO-03	Tri et conditionnement des emballages ménagers Lot 1 : Tri et conditionnement de 9500 tonnes maximum par an d'emballages ménagers	Montant maximum annuel en quantité : 9 500 tonnes	23/10/2024	Motif d'intérêt général : Disparition du besoin de traitement et transport des refus de tri décrits dans la consultation. Le besoin du SMAV sera redéfini dans une prochaine consultation Relance en AOO
2024-PA-03	Tri et conditionnement des emballages ménagers Lot 2 : Tri et conditionnement de 9500 tonnes maximum par an d'emballages ménagers	Montant maximum annuel en quantité : 9 500 tonnes	23/10/2024	Motif d'intérêt général : Disparition du besoin de traitement et transport des refus de tri décrits dans la consultation. Le besoin du SMAV sera redéfini dans une prochaine consultation Relance en AOO

4.3.3 Tableau comparatif entre les prix des marchés actuels de traitement des déchets issus des déchèteries aux prix des futurs marchés

LOT	COÛT ANNUEL ANCIEN MARCHÉ	COÛT ANNUEL NOUVEAU MARCHÉ	GAIN ANNUEL
Lot 1 : DDS	1 040 509,52 €	1 002 849,59 €	37 659,93 €
Lot 2 : Amiante	30 727,68 €	26 228,50 €	4 499,18 €
Lot 3 : Encombrants	926 864,09 €	734 852,48 €	192 011,61 €
Lot 4 : Bois	295 055,33 €	101 551,18 €	193 504,15 €
Lot 5 : Plâtre	81 788,70 €	67 515,60 €	14 273,10 €
Lot 6 : Gravats	95 211,92 €	128 264,76 €	-33 052,84 €
TOTAL	2 470 157,24 €	2 061 262,11 €	408 895,13 €

M. Le Président tient à remercier Mme CHOQUET, en charge de la commande publique, qui a effectué un travail remarquable. Ce travail a été salué par Mme LEVEQUE, l'inspectrice du Trésor, ainsi que par M. DUVIVIER inspecteur des fraudes. Grâce à ce travail, à tonnage constant, il indique que le SMAV devrait avoir un gain de 400 000€.

M. LEBLANC demande les raisons qui justifient cette baisse ? Quelles étaient les anciennes conditions de consultation des entreprises ? Certains lots étaient-ils affectés sans appels d'offres ?

M. le Président répond que pour certain lot, c'était le cas.

5 Questions diverses

5.1 Bureau Syndical

Les membres du Bureau Syndical se sont réunis à 3 reprises depuis le comité syndical du 25 septembre 2024.

5.1.1 Réunion du 22 octobre 2024 à Tilloy-lès-Mofflaines

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2024 ;
- Prospective budgétaire à fin 2024 ;
- Retour sur les dernières réunions :

- Avec AIR le 2 octobre 2024
- Avec le SIAVED le 4 octobre 2024
- Questions diverses.

5.1.2 Réunion du 5 novembre 2024 à Tilloy-lès-Mofflaines

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu de la réunion du 22 octobre 2024 ;
- Présentation de l'organisation de l'accueil relation usager et exploitation ;
- Présentation des logiciels à destination des services
- Vidéoprotection des sites du SMAV
- Patrimoine du SMAV
- Réunion avec le Président du SYMEVAD
- Questions diverses.

5.1.3 Réunion du 26 novembre 2024 à Tilloy-lès-Mofflaines

Ordre du jour :

- Présentation Elcimaï - exploitation du Selectrom ;
- Validation du compte rendu de la réunion du 5 novembre 2024 ;
- Préparation du comité syndical du 4 décembre 2024 ;
- Points de situation conventions d'entente SIAVED et SYMEVAD
- Réunions à venir
- Questions diverses

M. le Président indique le sujet du SIAVED revient souvent. C'est un syndicat voisin, autour de la métropole de Valenciennes, qui réunit 700 000 habitants. Il est issu du regroupement de plusieurs EPCI avec en plus quelques partenaires prestataires dont le SMAV. C'est un partenaire historique depuis plus de 20 ans. On y dépose plus de 17 000 tonnes de déchets. Le SIAVED souhaite revoir complétement leur usine d'incinération (UVE) qui est obsolète et ne veulent plus de prestataires mais des collectivités engagées via une convention. Ce point reviendrait à s'engager sur une période de 30 à 40 ans sans savoir l'évolution future de nos tonnages. Les discussions sont en cours, mais nous devons peser le pour et le contre.

M. le Président revient également sur le sujet du SYMEVAD où une visite du futur centre de tri se fera prochainement avec les membres du bureau. Il s'agira d'un centre de tri dernier cri qui permettra de capter les flux actuellement perdus.

M. le Président tient à remercier les élus membres du bureau pour leur implication au quotidien.

Le présent procès-verbal dressé et clos le mercredi 4 décembre 2024 à 18h34 en double exemplaire, est signé.

Le secrétaire : Gérard NICOLLE

